

Procès-verbal
Séance du conseil municipal du 19 juillet 2023
Convocation du 13 juillet 2023

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	X		
BROUARD Lionel	X		
BLONDEAU Jérôme	X		
CHAULET Marie Noëlle	X		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie	X		
GOUBARD Laurent	X		
LAFoux Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	X		
PONTON Didier		X	
RIPPEL Dominique	X		
SOULAS Karine	X		

Secrétaire de séance : LABELLE Sylvie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 14 juin 2023

Délibérations :

- Location du logement 2 rue de l'Eglise Saint Georges
- Subvention Triangle Sud Berry (course cycliste)
- Décisions modificatives
-

Questions diverses

- **Approbation procès-verbal séance du 14 juin 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

Délibérations :

- **Location du logement 2 rue Eglise St Georges**

M le Maire fait part au conseil municipal du préavis déposé en mairie par M DOUVENOT le 29/06/2023. Le préavis est de 3 mois mais le logement pourra être libéré dès le 01 septembre 2023 si besoin.

Il précise que Mme GENET Sophie avait précédemment fait part de son intérêt pour le logement, elle a déposé un courrier précisant ses ressources et demande à bénéficier d'un loyer maximum de 600€.

Au vu des frais fixes (remboursement d'emprunt, Taxe foncière, assurance) et de la superficie du logement, le conseil fixe le loyer mensuel à 600€ plus la maintenance de la PAC à 15€ mensuels.

M le Maire est chargé de contacter Mme Genet, au cas où elle ne prendrait pas le logement, l'Agence Blanchoise sera chargée de trouver un locataire et fera les états des lieux sortant et entrant.

- **Subvention Triangle Sud Berry (course cycliste) et décision modificative**

M le Maire donne lecture du courrier de l'US Argenton cyclisme qui demande une subvention pour la course du 17 août.

Il précise que les crédits prévus pour les subventions 2023 au profit des associations ont été attribués. Le conseil après en avoir délibéré, décide :

- de verser la subvention de 50€ à l'US Argenton cyclisme
- d'effectuer la décision modificative suivante :
 - o Article 756 : + 50€ article 65748 : +50€

Questions diverses

Fête champêtre Rendez vous à 8h le 28/07 pour aider le Comité des fêtes à installer les ramées

Far 2024 : le dossier de demande de subvention dans le cadre du FAR 2024 doit être déposé sur le site du département au plus tard le 31 août, les pièces techniques au plus tard le 31 octobre.

M le Maire propose de déposer la demande pour financer les travaux d'aménagement de la traversée de Scoury. M Dubost doit venir en mairie le 08 août pour prendre en compte les modifications souhaitées par le conseil et ensuite faire une estimation.

Agir en Cœur de Brenne :

M le Maire en tant que président de l'association Agir en Cœur de Brenne, informe le conseil que l'association doit renouveler son véhicule pour un coût de 36 500€. Elle recherche des financements.

La Stéarinerie Dubois a versé la somme de 5000€- Le département est sollicité à hauteur de 18000€, la reprise de l'ancien véhicule sera de 4500€, l'association peut financer 5000€, il reste à trouver 4000€.

Tous les délégués des communes ont été sollicités pour donner son avis

- soit demander une subvention à chaque commune membre
- soit faire un emprunt

Il est précisé que la décision sera prise quand toutes les communes auront répondu et le choix se fera à la majorité.

Après discussion le conseil est favorable au versement d'une subvention exceptionnelle.

Idées en Brenne

M le Maire informe le conseil qu'un employé d'Idées en Brenne interviendra sur la commune pendant les congés de Franck Imbert du 07 au 25 août.

Calèches à Ciron

M le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le matin même l'association nouvellement créée « Calèches à Ciron » qui proposera des balades en calèches de 2 à 6 personnes, principalement sur le secteur des Riaux, départ parking de la salle des fêtes.

Elle recherche un local pour pouvoir stationner la calèche le soir à l'abri à proximité de la mairie en juillet et août afin de ne pas ramener la calèche au Breuil pour ne pas fatiguer le cheval.

Voir la possibilité de rouvrir le chemin qui même au Breuil Cornard.

Logement du 2 rue de l'Eglise St Georges

Point sur la situation avant le départ du locataire.

Le secrétaire
S LABELLE



le Maire
DEFEZ G



